



Facture semestrielle

Liste des vaccins administrés dans le cadre du programme de vaccination du canton de Berne

Les vaccinations doivent être facturées

1) d'ici au 31 décembre 2019 pour celles effectuées du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019,

2) d'ici au 30 juin 2020 pour celles effectuées du 1^{er} janvier au 30 juin 2020,
etc.

Prière d'envoyer la facture semestrielle à l'Office du médecin cantonal, accompagnée d'un bulletin de versement

Comme il est recommandé d'immuniser les jeunes filles et les garçons de 11 à 14 ans à raison d'une double dose de vaccin, seules deux vaccinations sont remboursées pour ce groupe d'âge dans le cadre du programme cantonal.

Période	du _____ au _____
---------	-------------------

Nom, prénom, date de naissance (p. ex. étiquette)	Vaccination PV		
	Date de la 1 ^{re} dose	Date de la 2 ^e dose	Date de la 3 ^e dose

Nombre de vaccins : _____ à CHF 22.-- Total: _____

Sceau et signature du médecin titulaire d'une
autorisation d'exercer:

--

Lieu, date: _____